

Notre Charte Ethique

Principes et valeurs auxquels tout partenaire devra adhérer

Solid'Action a pour finalité de contribuer au développement durable et solidaire de notre planète, par le biais de la coopération internationale, et de permettre à tous de participer activement à la diminution des inégalités.

Dans une démarche de partage et d'échanges, Solid'Action s'inscrit pleinement dans le respect des principes de la DUDH¹, de la Convention des Droits de l'Enfant², de la Convention CEDAW³ en agissant pour :

- Respecter les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁴ et suivre leur évolution à travers nos actions ;
- Favoriser les projets de développement intégré ;
- S'assurer que la population est actrice et partie prenante des projets et des actions qui la concernent ;
- Choisir des partenaires et des projets intégrant le respect des individus et la non discrimination, l'approche genre, et tant que possible la prise en compte des problématiques liées au Handicap ;
- Soutenir les acteurs locaux dans le montage et le suivi de projets pérennes jusqu'à leur autonomie, sans assister ni créer de dépendance financière, matérielle ou organisationnelle ;
- Mettre en relation des citoyens souhaitant s'impliquer dans la solidarité internationale avec des *acteurs – partenaires* locaux clairement identifiés. Ensemble, ils échangent leurs compétences, expériences, savoir-faire et culture ;
- Sensibiliser les voyageurs à un comportement responsable qui respecte les populations d'accueil, les règles de vie et l'environnement ;
- Apporter des compétences complémentaires aux projets, sans se substituer à la main d'œuvre locale, et en répondant à des besoins réels exprimés.

Dans une démarche de qualité et d'éthique, Solid'Action s'est constituée en coopérative de salariés SCOP ARL, qui a pour vocation sa transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), et a choisi :

- La démocratie participative (avec ses salariés, ses partenaires, et les volontaires) ;
- Une gestion transparente avec un modèle économique basé sur l'autofinancement ;
- La rentabilité associée à la non - lucrativité individuelle ;
- L'indépendance de tout courant politique, confessionnel et religieux ;
- Des partenariats de qualité avec tous les acteurs du secteur du développement ;
- Des fournisseurs et partenaires financiers en priorité de l'économie sociale et solidaire, afin de contribuer à la diffusion et la promotion des valeurs coopératives.

¹ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), <http://www.un.org/fr/documents/udhr>

² Convention des Droits de l'Enfant : <http://www.droitsenfant.com>

³ Convention contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes : www.un.org/womenwatch/daw/cedaw

⁴ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>